

Des études ont été entreprises depuis 2004 pour appuyer le financement de la flotte sur une démarche pluriannuelle mais les accidents des années 2004 et 2005 ont nécessité de remplacer rapidement les aéronefs perdus, rendant caduques les études réalisées en matière de renouvellement de la flotte et d'étalement des dépenses d'acquisition.

- *10 des 15 départements méditerranéens se dotent en été de moyens aériens de 1^{ère} intervention (avions ou hélicoptères bombardiers d'eau légers, au nombre de 32 en 2008), efficaces pour faire face à des départs d'incendie lorsqu'ils sont mis en œuvre dans un cadre géographique restreint (correspondant aux limites départementales), du fait de leur capacité d'emport limitée et de leur vitesse de déplacement réduite. L'emploi de ces appareils est complémentaire de celui des aéronefs nationaux ayant vocation à intervenir sur l'ensemble du territoire. Des formations et des procédures ont été arrêtées au plan national pour permettre l'emploi coordonné de ces différents vecteurs sur un même chantier.*

- *Le DASH est le seul avion bombardier d'eau de la flotte de la sécurité civile à avoir fait l'objet d'une évaluation opérationnelle en conditions réelles.*

Durant l'été 2006, l'évaluation du Dash a été confiée au préfet de la zone de défense Sud, autorité d'emploi de la flotte de bombardement d'eau pendant la campagne feux. Chacune des interventions sur feux des deux bombardiers Dash 8 fait l'objet d'un compte-rendu de l'officier de sapeurs-pompiers, commandant du dispositif aéroterrestre.

Outre la pose de barrières de produits empêchant la progression du feu, facilitant l'action des intervenants au sol et protégeant les biens, les 2 bombardiers sont utilisés en appui aux bombardiers terrestres Tracker dans la mission d'attaque des feux naissants.

La centaine de rapports établis par les commandants des opérations de secours a mis en évidence la précision, l'efficacité et la qualité des largages des Dash. Leur intervention a été considérée comme décisive pour stopper la progression de certains feux. Lorsque ces avions ont été utilisés sur reliefs accidentés, leur action a été jugée le plus souvent positive. Leur vitesse élevée leur a permis d'intervenir dans des délais rapides à partir de leur base de Marignane.

Compte tenu de ces éléments, le préfet de la zone de défense Sud a préconisé, par lettre du 14 septembre 2006, l'intégration définitive des 2 Dash 8 dans la flotte de bombardement d'eau de la sécurité civile.

De plus, le DASH, à la différence des autres bombardiers d'eau, reste en activité opérationnelle toute l'année en assurant des missions de transport (64 passagers ou 9 tonnes de fret).